Consultations des agents : demande d'une contre-expertise pour un EPST IRD repensé !

L'existence de l'IRD comme EPST est menacée. Pourtant, ni le MESR, ni la direction de l'Institut n'apportent aujourd'hui de garanties claires sur son maintien, ses emplois, ses missions et ses partenariats. Pire ! Pas de méthode, pas d'agenda, pas de dialogue social dans le contexte de la mission de préfiguration annoncée début septembre. Quant au MEAE, il est aux abonnés absents. N'est-il pas concerné par la disparition annoncée de l'EPST sur lequel s'appuie la diplomatie scientifique nationale?

L'avenir de l'IRD ne peut pas être décidé dans l'urgence, sans projet scientifique explicite et sans les personnels.

Une mission de préfiguration sans aucune garantie

La PDG affirmait le 3 septembre que « ni la personnalité juridique ni l'autonomie budgétaire de l'IRD ne seront affectées au cours de cette phase de réflexion ». Le maintien de l'IRD pendant les quelques mois d'une mission de préfiguration ne saurait constituer une garantie sur son avenir.

La question essentielle demeure : **l'IRD conservera-t-il ensuite sa personnalité juridique, son autonomie budgétaire et sa capacité stratégique ?** L'enjeu est bien au-delà d'une « marque IRD ». À ce jour, aucune réponse ferme n'a été apportée. Toutes les options seraient ouvertes.

La direction a indiqué la semaine dernière que la mission de Michel Eddi n'avais pas débuté faute de lettre de cadrage ! Annoncer un bouleversement institutionnel majeur avant d'en avoir défini le mandat et la méthode, relève d'une impréparation irresponsable quand la première échéance est fixée début 2027.

Quels scénarios la mission doit-elle examiner ? Selon quels critères scientifiques, sociaux, budgétaires et diplomatiques ? Avec quelles garanties pour les emplois, les carrières, les unités, les implantations, les personnels recrutés localement et les dispositifs de partenariat ?

La science doit guider toute réflexion

La composition annoncée par la PDG du groupe interne de réflexion paraît accorder une place prépondérante aux fonctions administratives, financières, juridiques et de ressources humaines. Ces compétences sont nécessaires, mais l'avenir d'un organisme de recherche doit d'abord partir de ses missions scientifiques.

Où sont les chercheuses et chercheurs, les ingénieures et ingénieurs, les techniciennes et techniciens, les jeunes scientifiques, les unités, les commissions scientifiques, le conseil scientifique, les personnels locaux et les partenaires du Sud ?

L'IRD dispose de compétences et d'outils spécifiques tels que les bourses de thèse internationales, les missions longue durée, les expatriations, les LMI/JEAI indispensables pour développer et renforcer des partenariats construits sur le temps long, permettre un accueil de nos agents dans les institutions partenaires dans de nombreux pays, mettre à disposition des dispositifs de recherche partagés et co-construits, co-former des jeunes scientifiques, et contribuer à la diplomatie scientifique française. **Ces missions ne sont ni un doublon ni une simple « marque », et encore moins une « économie à faire ».** Elles reposent sur des équipes, des implantations, des moyens et une autonomie de décision visant à répondre à des enjeux majeurs à l'échelle mondiale, aux répercutions bien visibles en France métropolitaine et d'Outre-Mer, et à identifier des solutions soutenables, efficaces pour les sociétés, particulièrement importantes dans cette période de changements globaux.

On ne construit pas l'avenir d'un organisme scientifique avec un organigramme, un tableau budgétaire et quelques éléments de langage.

Aucune démonstration des économies ni des gains attendus

Aucune étude publique et contradictoire n'a établi les dépenses de transition pour une absorption par le CNRS, l'avenir des fonctions support et des implantations, les risques de désorganisation scientifique, les effets sur les partenariats internationaux, ni les économies réellement attendues. Aucun gain d'efficacité n'a davantage été démontré. Une réforme de cette ampleur ne peut reposer sur des affirmations non documentées.

Le dialogue social doit commencer avant les décisions

La lettre de mission des ministères de tutelle demande un « dialogue social constructif » et « l'anticipation des risques humains ». Dans les faits, les personnels et leurs représentants restent tenus à l'écart, ils l'ont largement exprimé dans les assemblées organisées récemment. Le SNTRS-CGT et le SNCS-FSU ont même dû insister pour que les conséquences du projet soient inscrites à l'ordre du jour de la F3SCT du 16 septembre 2026. Aucun calendrier précis de consultation, aucune méthode de travail ni aucune garantie d'association des instances représentatives et scientifiques n'ont été présentés.

Le dialogue social ne consiste pas à informer les personnels une fois les arbitrages rendus. Les CSA et F3SCT doivent être consultés dès le début, disposer de documents complets et pouvoir formuler des avis avant toute décision. Les inquiétudes et la colère exprimées dans les assemblées générales sont d'autant plus légitimes qu'elles interviennent après plusieurs années de dégradation des conditions de travail, de sous-effectifs, de réorganisations récurrentes, et de tensions professionnelles (avec risques psychosociaux systémiques).

Préserver l'EPST IRD ne signifie pas défendre le statu quo.

Les difficultés de fonctionnement de l'IRD et la nécessité de le réformer doivent être reconnues (cf. rapport HCERES 2026). Pour autant elles ne justifient pas la disparition de l'IRD : **elles imposent au contraire de renouveler sa direction générale et scientifique, de rétablir un dialogue social digne de ce nom, de renforcer ses moyens et de définir une stratégie scientifique claire.**

Nos exigences

- **L'abandon immédiat de tout projet conduisant à la disparition de l'IRD comme EPST**. Notre ligne rouge est le maintien de sa personnalité juridique, et donc de son autonomie budgétaire et de sa capacité stratégique.
- **La publication immédiate de la lettre de mission**, du calendrier, de la méthode, des scénarios étudiés, et des critères d'évaluation de M. Eddi, afin que les instances de dialogue social s'en saisissent.
- **La création d'un groupe de scientifiques, indépendant de la direction et de la mission de M. Eddi**, représentatif des unités, des instances scientifiques, et de toutes les catégories de personnels des délégations et des représentations à l'étranger comme dans les Outre-mer. Son objectif: travailler sur un projet scientifique alternatif, clair, ambitieux, spécifique, permettant de préserver l'EPST IRD.
- **La mise en place d'une expertise certifiée indépendante et pluridisciplinaire** dont l'objectif sera **d'étudier deux scénarios** : **(i) le maintien et le renforcement de l'IRD comme EPST**, et **(ii) l'absorption de l'IRD au sein du CNRS**. Le cabinet expert travaillera en synergie avec le groupe de scientifiques susmentionné et identifiera les verrous organisationnels et structurels ainsi que les dysfonctionnements limitant l'efficacité et les missions scientifiques de l'IRD. Il recommandera des pistes d'amélioration pour préserver l'EPST dans le cas (i) et proposera des solutions permettant d'éviter les conséquences scientifiques, sociales, budgétaires, juridiques, internationales et environnementales de l'absorption dans le cas (ii). Cette contre-expertise ou « contre-mission » indépendante est indispensable. Sa mise en place dépend d'un vote à la majorité des représentants du personnel lors d'une F3SCT dédiée, que nous souhaitons dans les meilleurs délais. Les agents présents à l'AG du 22/09 appellent donc à l'union syndicale pour la voter et la direction à la mettre en œuvre sans délai.

Défendons ensemble l'intérêt général – C'est maintenant !

SNCS-FSU • SNTRS-CGT • SUD Recherche EPST

sncs-fsu@ird.fr • sntrscgt@ird.fr • sud-recherche@ird.fr